



Carte t et chasseur immobilier

Par **ludostel**, le **08/11/2011** à **12:37**

Bonjour,rnje suis agent mandataire en immobilier (vente et recherche) et souhaite quitter mon mandant pour me mettre à mon compte en tant que chasseur immobilier.rnJ'ai vu sur le net qu'un chasseur immobilier n'était pas obligé d'exercer avec une carte T. Pouvez-vous me dire sous quelles conditions si cela est vraie.rnMerci, rnCordialementrnSan

Par **andré**, le **11/11/2011** à **18:24**

Bonsoir oui il vous faut une carte pro car dans tout les cas il vous faut un mandat de recherche signé par le futur acquéreur afin de percevoir une commission à partir du moment où vous mettez un vendeur et un acquéreur en relation par votre entremise il faut une carte TI
BONSOIR

Par **jo 29**, le **23/06/2013** à **16:05**

Bonjourrrnsi je suis payé sur prestation de service et non a la commission me faut t'il toujours cette fameuse carte?rrnexemple:je propose un contrat de recherche uniquement en location pour une durée de 3 mois.rn X euros la prestation.rnest ce légal?rrncordialement

Par **moisse**, le **24/06/2013** à **09:09**

bonjour
A partir du moment où vous participez à une transaction moyennant rémunération, vous devez avoir la capacité d'exercer.
Le mode de rémunération de l'intermédiaire importe peu.